

SÉNAT DU CANADA

BILL H⁴.

Loi pour faire droit à Doris Jane Aitchison Birchenough.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Doris Jane Aitchison Birchenough, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, opératrice de machine à calculer, épouse de James Birchenough, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de mai 1940, en ladite cité, et qu'elle était alors Doris Jane Aitchison, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Doris Jane Aitchison et James Birchenough, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Doris Jane Aitchison de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit James Birchenough n'eût pas été célébrée.